

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mont Ste-Marie Inc.	Numéro de permis 744015	Date d'inspection Le 02 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Mont Ste-Marie Inc. préscolaire & après-classe		Numéro de téléphone (506) 735-9199	
Adresse 641 rue St-François Edmundston NB E3V 1H6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	31 déc. 2022	02 nov. 2022
Commentaires : la vérification n'avais pas été fait pour le mois de septembre et octobre. La vérification a été fait lors de ma visite.			

Commentaires généraux
Inspection de renouvellement. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio. Lors de ma visite, c'était un mercredi pédagogique, les après-classes ont joué dehors et fait des exercices à l'intérieur, le groupe des préscolaires on fait une sieste jusqu'à 2h30, mangé la collation et été joué dehors.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 novembre 2022

Date

original signé par
Sonia Saucier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 novembre 2022

Date